

# INFORMATIONS IMPORTANTES





# AIDE REGIONALE A L'APPRENTISSAGE

**L'Aide Régionale à l'Apprentissage est une subvention régionale visant à soutenir les alternants dans leur parcours de formation. D'un montant de 115 euros, cette aide est destinée à être utilisée à votre discrétion pour couvrir les frais associés à votre formation ou à votre vie quotidienne en tant qu'apprenti.**

**Aucune démarche n'est requise de votre part pour en bénéficier. Il appartient au Centre de formation, dès réception du formulaire adéquat des services de l'État, de formuler la demande en votre nom.**

## POUR EN BENEFICIER ?

- Être en première année de contrat d'apprentissage en Île-de-France
- Être apprenti sous la forme d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Préparer un diplôme de niveau 5 (Bac+2)

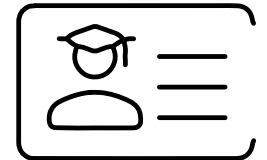




**APEPSUP**  
Connexion vers le succès

# UNE CARTE « ETUDIANT DES MÉTIERS »

En tant qu'apprenti, je bénéficie de la carte « étudiant des métiers ».



Cette carte vous confère les mêmes avantages qu'une carte d'étudiant traditionnelle, à savoir :

- **Des tarifs "réduits" aux restaurants** : profitez de repas complets à des prix avantageux.
- **Hébergements** : la possibilité de loger dans les résidences à des tarifs réduits.
- **Tarifs réduits pour les activités culturelles** : bénéficiez de prix avantageux au cinéma, au théâtre et pour d'autres événements culturels.
- **Réductions pour les activités sportives** : que ce soit en salle de sport, à la piscine, ou à la patinoire, votre carte vous permet de rester actif sans grever votre budget.



**APEPSUP**  
Connexion vers le succès



## DES AIDES POUR LES TRANSPORTS

- **Prise en charge partielle de l'abonnement aux transports publics** : À l'instar de tous les salariés, votre entité contribue à la moitié du coût de votre abonnement aux transports publics. Cette mesure vise à faciliter vos déplacements quotidiens entre votre domicile et le lieu de travail ou le CFA.
- **Carte Imagine'R pour les moins de 26 ans résidant en Île-de-France** : Vous avez la possibilité de souscrire à la carte Imagine R, qui offre un accès illimité aux transports en commun en Île-de-France à un tarif annuel avantageux. L'aide est directement appliquée au montant du forfait. Pour obtenir cette carte, retirez un dossier aux guichets de la RATP ou de SNCF Transilien, ou visitez [www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com).
- **Abonnements SNCF adaptés** : En fonction de la fréquence de vos déplacements, vous pourriez bénéficier de l'abonnement élèves, étudiants et apprentis ou de la Carte jeune proposée par la SNCF. Ces options sont conçues pour offrir des tarifs réduits selon le nombre de trajets mensuels. Pour y souscrire, rendez-vous à la gare muni de votre certificat de scolarité ou de votre contrat d'apprentissage. Plus d'informations sont disponibles sur [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com).



**APEPSUP**  
Connexion vers le succès

## DES AIDES POUR SE LOGER

- **L'aide Mobili-Jeune** : est une subvention financière conçue pour réduire le coût du loyer des jeunes de moins de 30 ans en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Elle peut couvrir entre 10 et 100 euros par mois pendant toute la durée de la formation, jusqu'à un maximum de 12 mois. Pour obtenir l'aide Mobili-Jeune, la demande doit être faite entre 3 mois avant et 6 mois après le début de la formation, exclusivement en ligne sur le site d'Action Logement
- **Aide Personnalisée au Logement (APL)**: une aide visant à faciliter l'accès au logement, en particulier pour les les apprentis, en contribuant au paiement du loyer. Elle est soumise à plusieurs conditions, notamment : Être locataire de sa résidence principale, ne pas bénéficier d'une autre aide d'État au logement. La situation familiale, professionnelle, les ressources du foyer, le montant du loyer, et la zone géographique du logement sont pris en compte pour l'éligibilité et le calcul de l'aide



**APEPSUP**  
Connexion vers le succès

- **Avance Loca-Pass** : est un prêt sans intérêts permettant de financer le dépôt de garantie pour le bailleur lors de l'entrée dans un logement. Le montant ne peut excéder 1 200 € et peut financer tout ou partie du dépôt de garantie. La demande doit être faite en ligne dans les 2 mois suivant l'entrée dans le logement.
- **Partenariat avec des résidences étudiantes** : Le centre de formation des apprentis (CFA) peut établir des partenariats avec des résidences étudiantes afin de fournir des logements abordables et pratiques pour leurs apprentis. Les modalités de ces partenariats peuvent varier en fonction des résidences et des besoins spécifiques des apprentis et des établissements de formation.